

COMMUNE DE ROCLES**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 octobre 2020**

Date de la convocation : **05 octobre 2020**

La convocation a été affichée aux lieux habituels le : **05 octobre 2020**

Conseillers en exercice : **11**

Membres présents ou représentés : **10**

L'an deux mil vingt le vendredi neuf du mois d'**octobre**, à **vingt** heures **trente** minutes, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **15 mars 2020**, se sont réunis dans **la salle d'animation (article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020)** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, **M. Pierre MALLET**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil : BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, LAPOUGE Marie-Noëlle, MALLET Pierre, MARTIN Chantal, PUJOL Marc, RANC Aline, RIEU Hervé, SOLVIGNON Monique, THEROND Bruno, URBANCIC Caroline.

Absent(s) excusé(s) : **Marc PUJOL**

Absent(s) non excusé(s) : **néant**

Absent(s) représenté(s) : **néant**

Pouvoir(s) : - **néant**

ORDRE DU JOUR :

- Décision Modificative n°1 – budget principal commune
- Emploi école – modification de la durée hebdomadaire contrat à durée déterminée (avis favorable du Comité Technique)
- Frais de fonctionnement de l'école 2018-2019 – participation des communes de résidence
- Vente de bois à FREVOL Escaliers
- Régularisation implantation VC n°15 à Palhères - échange de terrain avec M. Francis CHABALIER (suite de la délibération n°4 du 14 décembre 2018)
- Mise à disposition de la cuisine et de la salle à l'association AVEC (Association de Valorisation Eco-responsable et Citoyenne)
- Service de prévention des risques professionnels –convention d'adhésion au Centre de Gestion de la FPT

Questions diverses :

- SPANC – convention avec le SIE de la Clamouse (diagnostics maisons neuves et vente de biens)
- Projets à venir
- Litiges en cours
- Participation financière école privée Saint Pierre Saint Paul

Pièces jointes :

- 3^{ème} délibération du 2 août 2017 (emploi école)
- Fiche de calcul des frais de fonctionnement de l'école (année scolaire 2018-2019)
- 4^{ème} délibération du 14 décembre 2018 (régularisation VC n°15 – échange de terrain avec M. CHABALIER F.)
- Demande de l'association AVEC (transmise par mail le 22/09/2020 + statuts par mail du 29/09/2020)
- Courrier du CDG 48 du 3 juillet 2020 + projet de convention d'adhésion

M. le maire déclare la séance ouverte à **20H45**.

M. Sylvain BRUSA a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **17 juillet 2020** est approuvé à l'unanimité ; les conseillers ont signé au registre.

Décision Modificative n°1 du budget principal commune

Le conseil municipal accepte les modifications suivantes au budget :

En fonctionnement :

- Régularisation du Fonds de péréquation RFCI (-669€ au compte 739223D et +2047€ au compte 73223R)
- Budgétisation au compte 65548D de 9956€ pour la contribution communale au déploiement de la fibre

- Régularisation de la taxe additionnelle aux droits de mutation +1386€ au compte 7381R
 - Régularisation de la dotation aux élus locaux -1516€ au compte 742R
 - Budgétisation d'un don de 400€ : +350€ au compte 7713R (50€ déjà inscrits au BP)
- L'ensemble du conseil municipal en profite pour remercier chaleureusement M. Raymond MOULIN, donateur habituel.

En investissement :

- +6000€ au compte 2151D « voirie 2020 » (ajout du carrefour entrée sud de Rocles)
 - +143€ au compte 2041582D « fonds de concours SDEE extension réseaux à Villevieille »
 - -1160€ au compte 2188D « acquisition d'une faucheuse / débroussailleuse à bras articulé »
 - + 1455€ au compte 1341R « DETR acquisition matériel informatique Mairie/Ecole »
 - + 15420€ au compte 1341R « DETR acquisition faucheuse / débroussailleuse à bras articulé »
- Création des programmes :
- « lampe entrée sud de Rocles » : +700€ au compte 21534D et +171€ au 1326R
 - « acquisition lave-linge et sèche-linge ECOLE » : +1049€ au compte 2184D
 - « volets logements communaux » : +10000€ au compte 2135D
 - « mobilier extérieur / bancs » : +1050€ au compte 2184D

Emploi école / modification de la durée hebdomadaire de l'emploi à temps non complet

Les effectifs en hausse de l'école et l'accroissement de la charge de travail nécessitent une augmentation de 2 heures de travail par semaine d'école ; soit un emploi de 11H et 3 min annualisées. Suite à l'avis favorable du Comité Technique du CDG de la Lozère et de l'agent occupant le poste, l'emploi initial sera supprimé et remplacé par un nouvel emploi, à raison de 11H3min annualisées, à compter du 1er novembre 2020.

Frais de fonctionnement de l'école année scolaire 2018-2019 / participation des communes de résidence

Les frais de fonctionnement de l'école qu'il est possible de facturer s'élèvent à 22 177,73€ pour 23 élèves soit un montant de 964€ par enfant. Le conseil municipal approuve la répercussion aux communes de résidence des élèves selon la répartition suivante :

Chastanier : 5206€ / Pierrefiche : 771€ / Auroux : 1350€

Vente de bois à Frevol Escalier

Le conseil approuve la vente du bois en question issu de la parcelle C135, à savoir ; 50€ le m3 pour un volume de 13,1m3 (recette de 655€).

Régularisation implantation VC15 à Palhères / échange de terrain avec M. Francis CHABALIER

Suite au passage du géomètre, le conseil valide la régularisation de l'implantation de la voie communale n°15 à Palhères prévue par la délibération n°4 du 14/12/2018, à savoir ; échange de la parcelle communale cadastrée A1 de 840 m² contre la parcelle A943 de 2193m² appartenant à M. Francis CHABALIER. Les frais de notaire restant à la charge de la commune.

Mise à disposition de la cuisine et de la salle d'animation à l'association AVEC

Le conseil ayant pour objectif de redéfinir les conditions d'attribution de la salle d'animation et/ou de la cuisine, Il se donne un délai de réflexion supplémentaire.

Service de prévention des risques professionnels – convention avec le CDG de la Lozère

Le conseil donne son accord pour adhérer à la convention DUPFI auprès du centre de gestion de la FPT afin de se mettre en conformité avec les exigences de l'art R4121-1 du code du travail concernant le « document unique d'évaluation des risques professionnels ». Service annuel facturé 600€ pour 4 agents, comprenant la réalisation du document unique, prévention des risques professionnels, formation en hygiène et sécurité et inspection des locaux. Le maire est autorisé à signer la convention d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Questions diverses :

Spanc-convention avec le SIE Clamouse : Le SIE de la Clamouse propose une convention dans le cadre du SPANC afin de réaliser les diagnostics des installations d'assainissement en cas de construction d'une maison d'habitation ou de vente d'un bien.

Projets à venir :

Le conseil est invité à réfléchir aux prochains projets à mener. Est évoqué l'embellissement du village, avec notamment l'achat éventuel de bac à fleurs et l'encadrement des containers à ordures ménagères. Le conseil propose de réfléchir quant à l'utilisation de la salle dite « des jeunes ».

Litiges en cours :

-Chemins ruraux à la Rochette : un constat d'huissier a été établi sur l'état des chemins ; les frais sont directement supportés par la protection juridique de la commune.

-Chemin rural n°38 entre La Bastide et Le forestier : Après une dernière sommation, un accord amiable est mis en place. Les frais seront entièrement supportés par le contrevenant.

Le maire porte à la connaissance du conseil que les panneaux d'entrée et sortie d'agglomération implantés au niveau de la croix de la barge ont été dérobés.

Participation financière école privée St Pierre St Paul :

La commune a été sollicité par l'école privée Saint Pierre Saint Paul afin de participer aux frais de scolarité d'élèves résidant à Rocles. Le maire rappelle que toute commune ayant une école sur son territoire et assurant directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants n'est pas tenue de participer aux frais de scolarité d'élèves scolarisés dans une autre commune.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à **23 heures 30 minutes**.

Compte rendu affiché le **16 OCT. 2020** aux lieux accoutumés.

Le maire, M. Pierre MALLET.

